

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021, de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Secrétariat de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'OSSNR.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'OSSNR sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2021 a été réalisée conformément à la Politique sur la gestion financière du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés dans l'annexe.

Les états financiers de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement n'ont pas été vérifiés.

John Davies
Directeur exécutif

Pierre Souigny
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
10 décembre, 2021

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en milliers de dollars)	2021	Pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	1 519	1 560
Indemnités de vacances et congés compensatoires	215	323
Avantages sociaux futurs (note 6b)	316	146
Total des passifs	2 050	2 029
Actifs		
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	946	1 536
Débiteurs et avances (note 7)	632	90
Total des actifs financiers nets	1 578	1 626
Dette nette ministérielle	472	403
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	92	109
Immobilisations corporelles (note 8)	2 149	967
Total des actifs non financiers	2 241	1 076
Situation financière nette ministérielle	1 769	673

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

John Davies
Directeur exécutif

Pierre Souigny
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
10 décembre, 2021

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	Résultats prévus 2021	2021	Pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020
Charges			
Assister l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement	12 056	5 769	3 671
Services internes	13 724	5 893	2 659
Total des charges	25 780	11 662	6 330
Coût net des activités poursuivies	25 780	11 662	6 330
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	25 780	11 662	6 330
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		12 401	3 919
Variations des montants à recevoir du Trésor		(590)	1 536
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10a)		1 007	611
Transfert de trop-payés		(60)	-
Éléments d'actifs et de passifs transférés (à) / de d'autres ministères gouvernementaux		-	937
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(1 096)	(673)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		673	-
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		1 769	673

Information sectorielle (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2021	Pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(1 096)	(673)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 353	14
Amortissement des immobilisations corporelles	(171)	-
Transfert d'immobilisations corporelles à un autre ministère	-	953
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	1 182	967
Variation due aux charges payées d'avance	(17)	109
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	69	403
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	403	-
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	472	403

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2021	Pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 662	6 330
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(171)	-
Transfert d'immobilisations corporelles entre ministère	-	953
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10a)	(1 007)	(611)
Transfert de trop-payés	60	-
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	542	90
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(17)	109
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	41	(1 560)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	108	(323)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(170)	(146)
Transferts de passifs entre ministères	-	(937)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	11 048	3 905
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	1 353	14
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	1 353	14
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	12 401	3 919

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le 12 juillet 2019, le projet de loi C-59 a promulgué la *Loi sur l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (Loi sur l'OSSNR)* et a abrogé les dispositions de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité (Loi sur le SCRS)* qui régissait les activités du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS). L'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) dispose du mandat légal de surveiller les activités du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et du Centre de la sécurité des télécommunications (CST), de même que les activités de sécurité nationale et de renseignement de tous les autres ministères et organismes fédéraux. Afin de réaliser son mandat d'examen, l'OSSNR a un accès sans entrave à l'information classifiée autre que les documents confidentiels du Cabinet. De plus, l'Office a hérité des fonctions d'enquêtes sur des plaintes du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS), qui était chargé d'entendre les plaintes du public concernant les actes du SCRS, ainsi que les plaintes liées aux cotes de sécurité révoquées ou refusées. À l'avenir, il entendra également les plaintes visant le CST, ainsi que les plaintes sur la sécurité nationale qui ont trait à la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Afin d'obtenir son résultat stratégique et des résultats pour la population canadienne, l'OSSNR élabore ses plans et ses priorités en fonction des programmes centraux ci-après :

Appuyer l'OSSNR

Appuyer la tenue d'examens et d'enquêtes et l'élaboration de rapports

Le Secrétariat aidera les membres de l'OSSNR à s'acquitter du mandat de l'Office. Il réalisera une série d'activités pour appuyer l'Office, y compris en accédant à des renseignements pertinents et en donnant des conseils stratégiques et spécialisés sur la conduite des examens, la tenue d'enquêtes quasi judiciaires sur les plaintes et l'élaboration de rapports. Enfin, il apportera un soutien administratif pour l'organisation de séances d'information, d'audiences et de consultations avec des intervenants et des homologues internationaux, ainsi que pour le respect des exigences de sécurité.

Services internes

Les services de soutien internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

2. Information comparative

Les informations comparatives (2019-2020) inclus dans ces états financiers représentent les résultats partiels de l'année d'opération pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020 et l'état de la situation financière au 31 mars 2020, incluant tous les actifs et les passifs transféré.

3. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

L'OSSNR est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 4 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au Plan ministériel 2020-2021. Les montants des résultats prévus inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'État de la variation de la dette nette ministérielle ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

L'OSSNR fonctionne à l'aide du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'OSSNR est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'OSSNR sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de l'OSSNR et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que l'OSSNR a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Charges

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(e) Avantages sociaux futurs

- ✓ **Prestations de retraite** : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'OSSNR au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de l'OSSNR découlant du régime. La responsabilité de l'OSSNR relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ **Indemnités de départ** : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés exigibles. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(f) Débiteurs

Les débiteurs sont initialement comptabilisés au coût et lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

(g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*; des oeuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

Les stocks sont évalués au coût et sont constitués de pièces et de fournitures utilisées lors de la prestation future des programmes et ne sont principalement pas destinés à la revente. Les stocks qui n'ont plus de potentiel de service sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

(h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs, des revenus et des charges dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique de la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Autorisations parlementaires

L'OSSNR reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'OSSNR pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires utilisées en cours de l'exercice

(en milliers de dollars)	2021	Pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	11 662	6 330
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(171)	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 007)	(611)
Diminution / (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	108	(76)
Diminution / (augmentation) des avantages sociaux futurs	(170)	(72)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	481	(1)
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(759)	(760)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 353	14
Augmentation / (diminution) des charges payées d'avance	(17)	28
Comptes débiteurs et avances	12	13
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	1 348	55
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	12 251	5 625

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2021	Pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses de programme	22 592	22 468
Montants législatifs	962	371
Moins :		
Périmés : Fonctionnement	(11 303)	(17 214)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	12 251	5 625

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer de l'OSSNR :

(en milliers de dollars)	2021	Pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020
Créditeurs - autres ministères et organismes	444	306
Créditeurs - parties externes	1 075	(8)
Créditeurs et charges à payer transféré d'un autre ministère ou organisation	-	1 262
Total des crédoiteurs	1 519	1 560
Total des crédoiteurs et des charges à payer	1 519	1 560

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de l'OSSNR participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pourcent par année de services donnant droit à la pension multipliée par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que l'employeur versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modification à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2020-2021 s'élève à 877 610 \$ (325 594 \$ en 2019-2020). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2019-2020) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2019-2020) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'OSSNR relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du Gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Avantages sociaux futurs (suite)

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés de l'OSSNR étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2018, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les modifications des obligations au cours de l'année sont les suivantes:

(en milliers de dollars)	2021	Pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020
Obligation au titre des prestations constituées - début de la période	146	-
Obligation au titre des prestations constituées transférée d'un autre ministère	-	74
Charge pour l'exercice	170	72
Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice	316	146

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances de l'OSSNR :

(en milliers de dollars)	2021	Pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020
Débiteurs - autres ministères et organismes	581	(21)
Débiteurs - parties externes	51	11
Avances aux employés	-	2
Débiteurs et avances transférées d'un autre ministère ou organisation	-	98
Débiteurs nets	632	90

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	de 3 à 10 ans
Autre matériel	de 3 à 30 ans

Catégorie d'immobilisations	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2021	Pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020
(en milliers de dollars)												
Matériel informatique	279	-	-	-	279	120	69	-	-	189	90	159
Autre matériel	1 012	84	-	-	1 096	205	102	-	-	307	789	808
Biens en construction – autres	-	1 269	1	-	1 270	-	-	-	-	-	1 270	-
	1 291	1 353	1	-	2 645	325	171	-	-	496	2 149	967

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'OSSNR peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels l'OSSNR sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2022	2023	2024	2025	2026	2027 et ultérieurs	Total
Services professionnels et spéciaux	1 019	462	-	-	-	-	1 481
Information	88	-	-	-	-	-	88
Services de réparation et d'entretien	6 195	-	-	-	-	-	6 195
Location	117	-	-	-	-	-	117
Transports et communications	111	-	-	-	-	-	111
Acquisition de matériel et d'outillage	376	-	-	-	-	-	376
Total	7 906	462	-	-	-	-	8 368

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'OSSNR est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les entités apparentées incluent des membres clés de la direction ou des membres de leur famille proche ainsi que les entités contrôlées par ou sous le contrôle commun de ces particuliers. L'OSSNR conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

Au cours de l'exercice, l'OSSNR a reçu des services communs obtenus gratuitement à partir d'autres ministères comme mentionné plus bas.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'OSSNR a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux, aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette de l'OSSNR:

(en milliers de dollars)	2021	Pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020
Installations	451	316
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	556	295
Total	1 007	611

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacé de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette de l'OSSNR. Le coût des services d'infrastructure des technologies de l'information fournis par Services partagés Canada depuis le transfert de responsabilités en novembre 2011 n'est également pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'OSSNR.

b) Autres transactions entre apparentés avec autres ministères et organismes

(en milliers de dollars)	2021	Pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020
Charges	5 595	2 325

Les charges inscrites à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

Notes aux états financiers (non audités)

pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes de l'OSSNR. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 3, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principaux alignements de programme par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	Assister l'OSSNR	Services internes	2021	Pour la période du 12 juillet 2019 au 31 mars 2020
Charges				
Salaires et avantages sociaux	5 380	2 614	7 994	3 996
Services professionnels et spéciaux	302	1 543	1 845	1 361
Installations	-	451	451	316
Transports et communications	15	73	88	225
Information	109	83	192	78
Acquisition de matériel et d'outillage	-	694	694	73
Services de réparation et d'entretien	(49)	1 307	1 258	115
Amortissement des immobilisations corporelles	-	171	171	-
Location	-	152	152	51
Services publics, fournitures et approvisionnements	2	6	8	40
Autres	10	(1 201)	(1 191)	75
Total des charges	5 769	5 893	11 662	6 330
Coût net des activités poursuivies	5 769	5 893	11 662	6 330

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers 2020-2021 (non vérifiée)

1. Introduction

Ce document présente un résumé des mesures prises par l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris des informations sur la gestion du contrôle interne, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les programmes de l'OSSNR figurent dans le Plan ministériel et dans le Rapport sur les résultats ministériels :

<https://www.nsira-ossnr.gc.ca/wp-content/uploads/2021/02/2021-22-Departmental-Plan-FR.pdf>

https://www.nsira-ossnr.gc.ca/wp-content/uploads/2021/01/drrrrm_2019-2020-fra.pdf

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

L'OSSNR reconnaît l'importance d'assurer une orientation en provenance de la haute direction pour que les employés de tous les niveaux comprennent leur rôle dans le maintien de systèmes de CIRF efficaces et soient bien outillés pour exercer efficacement leurs responsabilités. Les transactions financières de l'OSSNR peuvent être traitées dans le système financier à la fois par celui-ci et par le Bureau du Conseil privé (BCP), conformément à un protocole d'entente (PE), et sont soumises au même cadre de contrôle et aux mêmes activités de surveillance qu'au BCP.

L'OSSNR s'appuie en grande partie sur les mesures de contrôle du BCP, mais il reconnaît aussi l'importance de voir à mettre en œuvre ses propres mesures complémentaires. À cette fin, l'OSSNR voit à ce que tous les gestionnaires à qui on a délégué des pouvoirs financiers aient reçu la formation appropriée avant d'exercer leurs pouvoirs. L'OSSNR a mis en œuvre une structure rigoureuse de gouvernance et de reddition de comptes dans le but d'appuyer la surveillance de son système de contrôle interne, ce qui comprend :

- un cadre de valeurs et d'éthique;
- des structures de responsabilisation organisationnelles qui ont trait à la gestion du contrôle interne à l'appui d'une saine gestion financière, y compris les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité liés à la gestion des contrôles internes;
- des données démontrant l'efficacité des activités de planification et de reddition des comptes, y compris de multiples examens et rapports financiers réguliers destinés à tous les gestionnaires (notamment à la haute direction);
- une gestion intégrée des risques et des activités continues de surveillance et d'assurance de la qualité;
- les communications et la formation continues sur les exigences législatives, les politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et de contrôle;
- des moyens de surveillance et des mises à jour régulières au besoin sur la gestion du contrôle interne, les résultats des évaluations et les plans d'action.

2.2 Ententes de services propres aux états financiers

L'OSSNR a recours à d'autres organismes pour certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers, et il s'appuie sur ces fournisseurs de services pour veiller à l'application d'un système adéquat de CIRF aux services qui lui sont fournis.

Ententes en matière de services communs

- Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) administre de façon centralisée le versement des salaires et l'approvisionnement en certains biens et services et fournit des services de gestion des installations;
- Pour le compte de l'employeur, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit à l'OSSNR les renseignements nécessaires pour calculer les diverses charges à payer et les provisions, notamment la charge accumulée liée aux indemnités de départ;
- Services partagés Canada (SPC) fournit à l'OSSNR des services d'infrastructure de TI pour les réseaux. SPC se charge aussi d'acheter et de fournir le matériel informatique et les logiciels pour les appareils technologiques en milieu de travail de l'OSSNR. La portée et les responsabilités sont décrites dans l'entente interministérielle entre SPC et l'OSSNR.

Ententes particulières :

Comme mentionné ci-dessus, les transactions financières de l'OSSNR peuvent être traitées dans le système financier à la fois par celui-ci et par le Bureau du Conseil privé (BCP), conformément à un protocole d'entente (PE), et sont soumises au même cadre de contrôle et aux mêmes activités de surveillance qu'au BCP.

3. Résultats de l'évaluation ministérielle de l'exercice 2020-2021

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2020-2021

Avec l'appui du Bureau du Conseil privé et conformément à notre protocole d'entente, l'équipe de gestion de l'OSSNR a mis en place un système financier et un mécanisme de contrôle interne qui font en sorte que les informations financières sont compréhensibles, pertinentes, fiables et comparables. Les progrès réalisés sont décrits dans l'Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction du BCP.

Contrôles clés nouveaux ou modifiés de façon importante - L'OSSNR s'appuie sur le système de contrôle interne mis en place au BCP pour les processus opérationnels susmentionnés. Les contrôles internes nouveaux ou modifiés de façon importante sont décrits dans l'Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction du BCP.

L'équipe de gestion de l'OSSNR a élaboré, mis en œuvre et mis à jour un système financier et un mécanisme de contrôle interne garantissant que les informations financières sont compréhensibles, pertinentes, fiables et comparables, de concert avec l'appui du Bureau du Conseil privé conformément à notre PE.

Programme de surveillance continue - Le programme de surveillance de l'OSSNR pour les processus opérationnels susmentionnés s'appuie sur le plan cyclique de surveillance continue présenté dans l'Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction du BCP.

4. Plan d'action ministériel pour le prochain exercice et les exercices ultérieurs

4.1 Progrès réalisés au cours de l'exercice 2020-2021

Nous comprenons notre responsabilité en matière de contrôles financiers et de communications avec le public, et nous continuerons de veiller au maintien de contrôles financiers et de processus de reddition de comptes rigoureux. Les plans d'action sont décrits dans l'Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction du BCP.